RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 98A8B5C3-CED1-88FB-82BA-B669923E65F6

2AG
Société par actions simplifiée
au capital de 1 459 500 euros
45 LOTISSEMENT ZONE ARTISANALE GALMOT
97300 [redacted]
SIREN : 834 371 825
RCS [redacted]

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU 30 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 30 décembre,
A 10h00,

Monsieur Alain ALIVON,
demeurant Allée du Mont Grand Matoury - La Chaumière, 97351 MATOURY

agissant en qualité de Président de la société 2AG sus-désignée,

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directrice Générale de la Société, sans limitation de durée :

Madame Natacha LECHALIER,
Née à [redacted] le [redacted]
De nationalité [redacted]
Demeurant [redacted]

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Natacha LECHALIER disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Natacha LECHALIER aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame Natacha LECHALIER ainsi nommé accepte les fonctions de Directrice Générale et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Madame Natacha LECHALIER percevra une rémunération mensuelle brute de 4 769,90 euros, et ce sur douze mois, à compter du 01 janvier 2022.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Docusign Envelope ID: 98A8B5C3-CED1-88FB-82BA-B669923E65F6

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

Le Président



La Directrice Générale

